



PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Emploi et protection sociale
dans le secteur informel****b) L'emploi dans le secteur informel:
enjeux et action future****Table des matières**

	<i>Page</i>
Résumé	1
I. L'ampleur du problème.....	1
Le secteur informel urbain	2
Le secteur informel: activités non agricoles, en milieu rural et en milieu urbain	2
II. Mutations mondiales à l'origine de la croissance du secteur informel	3
III. Un secteur aux multiples facettes.....	4
1. Les différents types de relations d'emploi et de travailleurs	4
2. Des activités de subsistance mais aussi des activités dynamiques modernes	4
3. Situation particulière des femmes.....	5
4. Secteur informel – secteur formel: des frontières de plus en plus floues et des zones grises.....	6
5. Différences régionales et nationales	6
IV. Autres perspectives	6
V. Approche intégrée et action future	8
1. A chacun un travail décent	8
2. Promotion de l'emploi	9
3. Droits fondamentaux des travailleurs et normes du travail.....	11
4. Protection sociale.....	11
5. Organisation, représentation et dialogue social	12
6. Intégration et harmonisation de l'action de l'OIT	12
VI. Conclusions	13
Références	15

Résumé

1. Le présent document met en lumière les tendances et problèmes relatifs à l'emploi dans le secteur informel et leurs répercussions sur l'approche qu'adoptera l'OIT à son égard, notamment en ce qui concerne la promotion de l'emploi. Au cours des trois dernières décennies, le secteur informel non seulement s'est maintenu mais il a pris de l'ampleur et a aussi changé, tout comme le contexte économique dans lequel il opère. Beaucoup des stratégies actuelles de l'OIT restent pertinentes pour l'avenir, mais de nouvelles questions se posent et certaines approches sont à revoir. Si personne aujourd'hui ne conteste la nécessité d'aider les travailleurs et les producteurs du secteur informel, en revanche, la nature de cette aide ainsi que son objectif suscitent encore de vifs débats.
2. Ce document complète l'évaluation thématique du secteur informel urbain préparé par l'Unité d'évaluation, qui analyse les résultats du travail réalisé par le BIT dans ce domaine dans les années quatre-vingt-dix et en tire des leçons¹.

I. L'ampleur du problème

3. Les termes «secteur informel» sont largement utilisés pour désigner cette partie du marché du travail des pays en développement qui absorbe un nombre important de demandeurs d'emploi et de chômeurs, pour la plupart engagés dans des activités indépendantes ou de très petites unités de production. Celles-ci partagent un certain nombre de caractéristiques: capital modeste, peu de main-d'œuvre qualifiée, accès limité aux marchés organisés et à la technologie; revenus faibles et irréguliers, conditions de travail médiocres; elles échappent aux statistiques officielles et aux réglementations publiques et sont, presque toujours, en marge des systèmes officiels de protection sociale et de protection des travailleurs (BIT, 1991). Traduire ce concept en termes opérationnels et mesurer l'étendue du secteur informel pose un problème de méthodologie en raison de son ampleur et de son hétérogénéité. Toutefois, il existe sur un certain nombre de pays un ensemble de statistiques longitudinales d'une relative comparabilité. Le BIT, par ses recherches et ses enquêtes, et la Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) ont beaucoup contribué à l'élaboration d'une définition statistique largement acceptée du secteur informel². Divers indicateurs supplétifs sont aussi largement utilisés: taille de la micro-entreprise (moins de cinq ou dix salariés), non-enregistrement de l'entreprise (critère additionnel), situation dans la profession: travail non salarié (personnes travaillant pour

¹ Document GB.277/ESP/1/1.

² La définition statistique du secteur informel utilisée par la Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) est la suivante: «... ensemble d'unités de production qui ... font partie du secteur institutionnel des ménages en tant qu'entreprises individuelles ou, ce qui revient au même, en tant qu'entreprises individuelles appartenant à des ménages»; le secteur informel comprend des entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte, c'est-à-dire des entreprises individuelles «appartenant à des personnes travaillant pour leur propre compte et gérées par elles, seules ou en association avec des membres du même ménage ou de ménages différents, et qui n'emploient pas de salariés de manière continue, et des entreprises d'employeurs informels qui emploient un ou plusieurs salariés de façon continue» (résolution adoptée par la 15^e CIST, janv. 1993).

leur propre compte, travailleurs familiaux non rémunérés, etc.). Toutefois, ces chiffres sous-estiment probablement la réalité³.

4. Les données disponibles permettent de discerner certaines tendances⁴. Ce n'est pas tant l'existence même du secteur informel qui inquiète aujourd'hui mais le fait qu'il demeure très étendu dans les pays en développement, qu'il a littéralement explosé dans les pays en transition et que, contrairement à ce qu'on pouvait penser, il commence aussi à gagner du terrain dans les pays avancés.

Le secteur informel urbain

5. C'est avant tout sur le secteur informel en milieu urbain que l'attention s'est portée. Dans les années 1990-1998, il a été la première source d'emploi en Amérique latine, où six emplois sur dix en moyenne ont été créés par des micro-entreprises, des travailleurs à leur compte et des services domestiques. Dans cette région, l'emploi a augmenté de 3,9 pour cent par an dans le secteur informel, contre seulement 2,1 pour cent dans le secteur formel. En Afrique, on estime que le secteur informel absorbe 61 pour cent de la main-d'œuvre urbaine et qu'il est probablement à l'origine de plus de 93 pour cent des nouveaux emplois créés dans cette région dans les années quatre-vingt-dix. En Asie, selon les estimations, avant la crise financière de 1997, il représentait couramment 40 à 50 pour cent de la population active urbaine, les pourcentages variant de moins de 10 pour cent dans les nouvelles économies industrielles et à 65 pour cent des pays comme le Bangladesh⁵. Des recherches récentes montrent que, dans certaines grandes villes de pays avancés d'Europe occidentale et des Etats-Unis, les activités du secteur informel se développent⁶.

Le secteur informel: activités non agricoles, en milieu rural et en milieu urbain

6. Les estimations de la taille du secteur informel en milieu urbain et en milieu rural ne couvrent en général que les activités non agricoles. Les travailleurs indépendants, qui sont pour la plupart des travailleurs à leur propre compte et des travailleurs familiaux non rémunérés, sont considérés comme la composante principale du secteur informel urbain et rural. Dans toutes les régions du monde, le nombre de travailleurs indépendants exerçant des activités non agricoles a augmenté dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix.

³ Ainsi, les enquêtes sur la population active et le secteur informel ne tiennent généralement compte que d'une occupation principale, ce qui exclut les activités secondaires dans le secteur informel. Or beaucoup de travailleurs ont deux types d'activités, formelles et informelles, ou passent d'un secteur à l'autre. Dans son étude sur les indicateurs clés du marché du travail (1999), le BIT signale des différences dans l'utilisation de la résolution de la 15^e CIST d'un pays à l'autre. Qui plus est, les travailleurs à domicile qui ne sont pas à leur compte et les salariés d'employeurs informels ne sont en principe pas comptabilisés comme des travailleurs informels selon la définition statistique de la CIST, et ne sont pas pris en compte non plus par les enquêtes auprès des établissements.

⁴ Compte tenu de la façon dont les statistiques actuelles sont organisées et présentées, nous sommes contraints, dans le présent document, d'utiliser deux catégories d'estimations statistiques du secteur informel: l'une pour le secteur informel urbain et l'autre pour le secteur non agricole dans son ensemble, qui recouvre le milieu rural et le milieu urbain.

⁵ Données tirées de publications du BIT: *Panorama Laboral 99* (sur l'Amérique latine); *Le travail dans le monde 1997-98*, pp. 190-191; *Key Indicators of the Labour Market*, 1999 (le tableau 7 présente des statistiques par pays).

⁶ Les ouvrages de Portes et coll., 1989a, et de Sassen, 1997, présentent des données et des monographies sur New York et Miami (Etats-Unis), sur l'Emilie-Romagne (Italie) et l'industrie électronique à Madrid (Espagne).

Dans les années quatre-vingt-dix, les travailleurs à leur compte et les travailleurs familiaux représentaient 30 pour cent de la population active non agricole en Afrique, 50 pour cent en Asie du Sud, 33 pour cent au Moyen-Orient et 25 pour cent en Asie de l'Est et en Amérique latine. Jusqu'aux années quatre-vingt, les anciens pays d'Europe à économie centralement planifiée se caractérisaient par un taux très élevé de salariés, mais le processus de transition a été marqué par une augmentation spectaculaire de l'emploi indépendant⁷. Dans les années quatre-vingt-dix, les personnes travaillant à leur compte représentaient un quart de l'emploi en Pologne, un cinquième en Roumanie et un dixième en Hongrie, en Slovénie et en République tchèque (BIT, KILM, 99). Dans certains pays d'Afrique (Bénin, Burkina Faso, Mali, Sénégal, Tchad), la contribution du secteur informel au PIB représente au moins 40 pour cent du PIB non agricole (du Jeu, 1998).

II. Mutations mondiales à l'origine de la croissance du secteur informel

7. La persistance des activités informelles a été attribuée à différents facteurs, notamment à une croissance insuffisante ou en baisse non créatrice d'emplois, à la difficulté d'accès au marché officiel du travail, à l'appauvrissement et à la stratégie de survie des ménages, mais aussi, de façon plus positive, à l'esprit d'entreprise des gens à leur créativité. Des changements fondamentaux ont accéléré, ces deux dernières décennies, l'expansion du secteur informel. Les programmes d'ajustement structurel mis en œuvre dans la plupart des pays en développement ont provoqué une réduction massive de l'emploi dans le secteur public et une contraction très marquée du secteur formel. Dans les anciens pays à économie planifiée, l'effondrement des régimes de production et d'assurance sociale a bouleversé les flux, autrefois stables, de salaires, de pensions et autres prestations de sécurité sociale⁸. Des millions de travailleurs ont perdu leur emploi dans la crise sans précédent de l'Asie de l'Est. Enfin, la libéralisation des échanges et la mondialisation ont activé la restructuration des économies nationales et l'adoption de nouveaux systèmes de production plus décentralisés privilégiant l'externalisation des approvisionnements et la sous-traitance et le recours à des formes d'emploi plus flexibles.
8. Les nouvelles technologies ont facilité la décentralisation de la production et de la main-d'œuvre. Les entreprises du secteur formel ont de plus en plus tendance à sous-traiter certaines parties de leur activité à des petites entreprises, à des unités de production familiales et à des travailleurs à domicile du secteur informel. Ce phénomène est constaté tant dans les pays avancés que dans les pays en développement (Sassen-Koob, 1989, Sassen, 1997, Stepick, 1989, Capecchi, 1989, Benton, 1989). A New York, par exemple, on observe une emprise des activités et de l'emploi informels dans les industries de la construction, de l'habillement, de l'électronique, de l'ameublement et de l'appareillage; une expansion rapide de la sous-traitance et du travail à façon à domicile, dans de petites boutiques et dans des ateliers où les travailleurs sont soumis à une véritable exploitation; une baisse du taux de syndicalisation; le développement d'activités non déclarées dans des sous-sols et des garages. On estime à 19,6 millions le nombre de télétravailleurs adultes réguliers et à des millions le nombre de travailleurs occasionnels à domicile (Swoboda, F., et Grimsley, K.D., 2000). Les stratégies d'externalisation et de sous-traitance utilisées par

⁷ BIT: *Key Indicators of the Labour Market*, 1999 (tableau 3), et statistiques compilées par J. Charmes, 1999.

⁸ Les monographies réalisées par le BIT dans quelques pays en transition (Bulgarie, Slovénie, Pologne, Hongrie) attribuent l'incidence de l'emploi salarié ou indépendant dissimulé ou non enregistré et des gains non déclarés à plusieurs facteurs: manque de travail, forte ponction fiscale sur le revenu et le travail, allocations de chômage, pauvreté.

les entreprises s'expliqueraient par leur recherche de la flexibilité, de moyens de réduire les coûts de la main-d'œuvre, de transférer à l'extérieur le coût des fluctuations de la demande, d'échapper aux coûts liés à l'accroissement de leur capacité, d'éviter les conflits du travail et de limiter le pouvoir des syndicats. Parallèlement, certains gouvernements encouragent la sous-traitance, qu'ils considèrent comme un moyen d'élargir les possibilités d'activité rémunératrice des ménages ruraux et à faible revenu et de promouvoir les petites entreprises. Toutefois, la décentralisation de la production et la sous-traitance ont aussi eu pour effet d'encourager l'emploi informel, souvent synonyme d'insécurité croissante et de baisse de la protection de l'emploi et des travailleurs.

III. Un secteur aux multiples facettes

1. Les différents types de relations d'emploi et de travailleurs

9. Les diverses modalités d'organisation de la production et de l'emploi dans le secteur informel correspondent à différents groupes d'acteurs et de travailleurs. Un colloque international consacré aux syndicats a classé en trois grands groupes les travailleurs du secteur informel, à savoir: 1) les propriétaires ou exploitants de micro-entreprises qui occupent quelques salariés, avec ou sans apprentis; 2) les personnes travaillant à leur compte, qui possèdent et exploitent leur propre entreprise individuelle, seules ou avec l'aide de travailleurs non rémunérés, généralement des membres de la famille et des apprentis; 3) les travailleurs dépendants, rémunérés ou non, y compris les salariés des micro-entreprises, les travailleurs familiaux non rémunérés, les travailleurs sous contrat, les travailleurs à domicile et les travailleurs domestiques rémunérés (BIT, 1999d, 1999e). A l'intérieur de chacun de ces trois groupes, il existe d'importantes différences. La situation des personnes qui travaillent à leur compte est fonction de leur relation avec le marché et de leurs moyens de production, qu'il s'agisse de propriétaires de petites boutiques, d'exploitants d'un emplacement sur le marché, où de marchands ambulants, ou encore de conducteurs de tricycle ou de pousse-pousse qui possèdent leur propre véhicule ou qui le louent à la journée. Parmi les travailleurs dépendants, certains groupes – travailleurs familiaux non rémunérés, travailleurs occasionnels, sous-contrat, domestiques – n'apparaissent pratiquement pas dans les statistiques officielles et échappent généralement à la législation du travail et aux systèmes officiels de protection sociale. Quant aux conditions d'emploi des travailleurs dépendants, elles varient également en fonction de leur profession et de leur niveau de qualification (ainsi, la situation d'un technicien de l'information n'a rien à voir avec celle d'un fabricant de «beedi» à domicile en Inde).

2. Des activités de subsistance mais aussi des activités dynamiques modernes

10. On observe souvent que le secteur informel se compose principalement d'unités de production et d'activités de subsistance qui répondent à un besoin de survie, rapportent peu, ne sont guère intégrées au reste de l'économie et souffrent d'un manque de productivité, de qualifications, de technologies et de capital. Toutefois, on constate aussi que certaines parties de ce secteur sont modernes et dynamiques, capables de se développer et de créer des revenus et des emplois. Les exemples abondent de petites entreprises viables qui n'étaient à l'origine que de petites boutiques ou activités informelles. Une étude comparative met en lumière les trois principales caractéristiques d'une «économie de croissance informelle» (Portes et coll., 1989b): des activités non restreintes à la production de biens de faible technologie et capables de s'insérer dans un

créneau porteur; une production non limitée aux marchés locaux mais fortement orientée vers l'exportation; une organisation relativement indépendante de la production et de la commercialisation finale par opposition à une organisation intégrée dans un système de sous-traitance à hiérarchie verticale. Les auteurs de cette étude citent Hong-kong, l'Emilie Romagne et Miami⁹ comme exemples d'économies de croissance informelles. Il est probable que la part des activités dynamiques dans le secteur informel et leur importance économique varient selon l'industrie et le pays. Ainsi, les micro-entreprises de l'industrie de l'habillement au Chili comptent davantage sur l'exportation et la sous-traitance que des industries alimentaires, qui sont généralement orientées vers les marchés locaux et environnants (Tokman et Klein, 1996).

3. Situation particulière des femmes

11. Partout dans le monde, les possibilités d'emplois des femmes se sont diversifiées et étendues. Toutefois, il n'y a pas eu une amélioration concomitante de la qualité de leurs emplois (Standing 1999a, Marshall, 1999). L'emploi indépendant est la principale source de revenus des femmes dans beaucoup de régions en développement. Leur part dans l'emploi informel demeure élevée – 60 à 80 pour cent selon les estimations –, mais dans un petit nombre de pays les hommes sont plus nombreux dans les secteurs informels urbains. Il y a toutefois lieu de rappeler que les statistiques disponibles sous-estiment probablement le travail des femmes: celles-ci forment le gros de la main-d'œuvre familiale non rémunérée et des travailleurs à domicile, mais il est rare qu'elles se considèrent elles-mêmes comme des travailleurs ou des chefs d'entreprise. Les femmes sont des millions dans le monde à travailler dans cette partie de l'économie où la distinction entre travail et activité non rémunérée à domicile est floue, où les fonctions productives et reproductives s'exercent simultanément à domicile, autrement dit dans des domaines où il est difficile de définir leur «travail» (Lund et Srinivas, 1999). Comme dans le secteur formel, les femmes se concentrent dans les activités les plus modestes, par la taille et le degré de rentabilité, dans les professions les moins rémunérées et les moins qualifiées, dans des travaux «typiquement féminins»: traitement des aliments, couture, services domestiques. Aux contraintes que subissent les hommes dans le secteur informel s'ajoutent pour les femmes des obstacles spécifiques, liés à leur condition, qui limitent leur accès à la terre, au logement, aux locaux commerciaux, à la formation, à la technologie, au crédit, etc. Les femmes ont par ailleurs des besoins spécifiques liés à leur rôle dans la famille: maternité, éducation des enfants, soins aux personnes âgées, tâches domestiques.
12. La stratégie généralisée d'externalisation et de sous-traitance des services et de la production à des entreprises de plus en plus petites, à des ateliers familiaux et à des travailleurs à domicile a des répercussions particulièrement importantes du point de vue de la condition féminine. Cette stratégie a permis d'attirer et d'intégrer dans les systèmes de production formelle une main-d'œuvre féminine et enfantine basée à domicile, qui ne coûte rien ou presque rien en protection sociale officielle et qui est généralement moins payée. La difficulté qu'ont beaucoup de femmes à travailler en dehors de chez elles coïncide avec l'intérêt des entreprises qui optent pour des contrats d'emploi flexibles. Les travailleurs fournissent l'espace de production (leur domicile) et subventionnent les autres coûts de production (Benería et Roldán, 1987).

⁹ L'économie d'exportation de Hong-kong s'appuie sur des réseaux de petits producteurs informels; en Emilie romagne, des entreprises artisanales informelles se sont constituées en réseau complexe de petites entreprises spécialisées dans différents produits de haute technologie très demandés; à Miami, les entreprises informelles créées par des immigrants cubains de la classe moyenne se sont développées et sont entrées en force dans l'économie officielle.

4. Secteur informel – secteur formel: des frontières de plus en plus floues et des zones grises

13. La frontière entre secteur informel et secteur formel devient de plus en plus floue. En premier lieu, les unités de production du secteur informel opèrent souvent dans un domaine où activités «souterraines» et activités pleinement légales se côtoient. Le cas type est celui de l'entreprise qui n'observe de la loi que les dispositions les plus importantes pour son activité. Le degré d'application de la loi tient à différents facteurs: visibilité de l'entreprise (compte tenu de sa taille et de son emplacement), capacité de payer, coûts et bénéfices relatifs, capacité de contrôle du gouvernement, connaissance de la réglementation (Tokman et Klein, 1996).
14. En deuxième lieu, il n'y a pas que les unités de production, leur forme de gestion et leur organisation (absence de licence, revenus dissimulés), qui peuvent être informelles, mais aussi l'emploi, c'est-à-dire: *a)* le statut des travailleurs – main-d'œuvre non déclarée, ne touchant pas les prestations sociales auxquelles elle a droit; *b)* les conditions de travail – avec les risques qui peuvent en découler pour la santé et la sécurité (Castells et coll., 1989). De même, l'informalité peut caractériser le marché du travail ou le marché des biens et des services (Capecchi, 1989). Dans une entreprise formelle peuvent coexister activités officielles et opérations informelles, travailleurs déclarés, travailleurs non déclarés et travailleurs rémunérés informellement qui produisent pour le marché officiel. Opérations et modalités de type informel ne sont donc pas l'apanage du secteur informel. Comme il a déjà été dit, le recours généralisé à la sous-traitance et à l'externalisation a contribué à l'informalisation de la production et de l'emploi. L'industrie du vêtement pour l'exportation est à cet égard un bon exemple: la production dans le secteur formel est fortement tributaire du travail d'une main-d'œuvre qui alimente la chaîne de la sous-traitance, laquelle pénètre souvent le monde informel des sous-traitants, agents, ateliers clandestins et travailleurs à domicile. En raison de la fluidité de ce processus, certains chercheurs préfèrent les termes «économie informelle» à ceux de «secteur informel».

5. Différences régionales et nationales

15. Même si cela peut paraître évident, il est important de rappeler que le profil et la dynamique du secteur informel varient beaucoup selon les sous-régions et les pays en fonction des éléments suivants: types d'activités, part relative des activités rurales et des activités urbaines, effectif des différentes catégories de travailleurs, rapport entre activités traditionnelles et de subsistance et activités modernes et dynamiques, pourcentage d'activités motivées par la pauvreté, répartition du travail et du contrôle des ressources entre hommes et femmes, forces économiques et sociales à l'œuvre.

IV. Autres perspectives

16. Au cours des trente dernières années, l'attitude des gouvernements et d'autres acteurs institutionnels à l'égard du secteur informel a évolué (non sans restrictions toutefois) et la volonté de freiner son expansion a fait place à une certaine tolérance, voire à une volonté de l'aider. Globalement, il existe un très large consensus entre les pays en développement, à savoir par exemple qu'il faut améliorer les revenus et la productivité du secteur informel de manière à faire reculer la pauvreté et à rapprocher les conditions économiques et d'emploi du secteur informel de celles du secteur formel. Dans les années quatre-vingt-dix, on a commencé à se soucier davantage de la vulnérabilité des travailleurs informels et de la nécessité de leur assurer une protection sociale. Les pays sensibilisés à ces questions continuent de s'interroger sur la nature et le ciblage de l'aide à apporter au secteur informel et sur la stratégie à suivre. Sont aussi débattus les aspects liés à l'illégalité (évasion fiscale,

violation des normes du travail, etc.) et la frontière légalité-illégalité qui sépare ce qui est formel de ce qui est informel. Parmi les options présentées figurent la déréglementation ou la réforme des cadres législatif et administratif des affaires et du travail, l'établissement de règles différentes pour le secteur informel et le contrôle plus strict de l'application de la loi.

17. Les néolibéraux attribuent au cadre légal une influence déterminante sur l'émergence et la survie du secteur informel. L'existence de procédures administratives et d'instruments juridiques restrictifs, coûteux et complexes dissuade les entreprises d'opérer légalement et au grand jour (Maldonado, 1995). Il serait beaucoup plus simple et moins coûteux d'intégrer tous les travailleurs, légaux et informels – dans un système économique et juridique unique, non discriminatoire, en amendant la loi. A cette fin, il faudrait à la fois lever les restrictions du système légal et intégrer tous les travailleurs dans un nouveau cadre juridique, ce qui suppose que l'Etat limite son intervention dans la sphère économique, de manière à promouvoir l'initiative et le potentiel des forces vives du secteur informel.
18. Dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, il y a aussi eu une tendance marquée à prôner l'assouplissement du marché du travail dont les rigidités étaient accusées d'être principalement à l'origine du faible taux de création d'emplois dans le secteur formel, des disparités importantes entre le noyau réduit de travailleurs formels et la masse des travailleurs informels, sans parler du manque de compétitivité des industries dans une économie en voie de mondialisation. Les réformes visant à revenir sur la réglementation protectrice relative au licenciement, aux réductions d'effectifs, à l'indemnisation des travailleurs mis à pied, aux conditions d'attribution de la protection de l'emploi, etc. sont allées particulièrement loin dans les pays industriels (Standing, 1999b). Des tendances analogues ont été observées dans les pays moins développés, en voie d'industrialisation: abandon ou affaiblissement de la réglementation protectrice, généralement dans le cadre des programmes d'ajustement structurel (BIT, 1997). Des formes de rémunération plus flexibles (primes, incitations, etc.) se sont imposées, au détriment des salaires fixes et de la négociation collective décentralisée. Malgré cette déréglementation ou à cause d'elle, on a assisté au cours des vingt dernières années à une explosion des modalités d'emploi flexibles et informelles¹⁰. L'introduction de systèmes de rémunération et de protection à plusieurs étages (qui distinguent travailleurs à temps partiel et travailleurs fixes, travailleurs à domicile et ouvriers, travailleurs temporaires et travailleurs permanents) encourage aussi la prolifération d'emplois atypiques.
19. Le BIT envisage le secteur informel dans une perspective globale en le replaçant dans le contexte socio-économique et politique général et en tenant compte des contraintes structurelles présentes tant dans le secteur que dans l'économie qui empêchent les unités de production informelles de devenir plus performantes et d'offrir des emplois plus sûrs et de meilleure qualité. Le cadre réglementaire est certes un élément déterminant de la croissance et de la performance du secteur informel, mais bien d'autres éléments entrent en jeu, et les réformes qu'on pourrait lui apporter ne sauraient à elles seules garantir un accès suffisant aux marchés, au crédit et aux technologies, ou de meilleures conditions de travail.
20. C'est dans cette perspective que le BIT a essayé de résoudre le dilemme ainsi formulé, en 1991, par le Directeur général dans son rapport à la Conférence internationale du Travail:

¹⁰ Les statistiques présentées dans l'étude de Standing (1999b, p. 172) pour les Etats-Unis, le Canada, l'Australie, le Japon, la Belgique, la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et le Royaume-Uni, pour la période 1973-1996, font état d'une augmentation du nombre de travailleurs temporaires, à temps partiel ou indépendants.

«Faut-il favoriser le secteur non structuré sous prétexte qu'il fournit du travail et des revenus, ou faut-il chercher au contraire à lui appliquer la réglementation et les mesures de protection sociale en vigueur, au risque de réduire sa capacité de faire vivre une population active qui ne cesse de croître?» (BIT, 1991, p. 2). Ce dilemme fait écho aux débats qui se sont déroulés dans les années soixante-dix et quatre-vingt à propos des travaux du BIT sur l'emploi et la pauvreté: pour promouvoir l'emploi, faut-il suivre la voie directe ou des voies détournées? Faut-il créer de «bons emplois» (c'est-à-dire des emplois fixes, à plein temps) assortis d'une protection des droits fondamentaux, ou améliorer progressivement les «mauvais emplois», c'est-à-dire les conditions de vie et de travail de cette sphère du marché du travail où la législation et le contrôle de son application sont inopérants (BIT, 1995). L'approche intégrée que le BIT applique au secteur informel depuis 1991 vise à donner autant de poids à la promotion de l'emploi qu'à la protection sociale, en cherchant à améliorer à la fois le potentiel productif et la situation des plus pauvres, et à promouvoir l'application progressive des normes du travail, et au minimum des normes fondamentales de l'OIT. Le projet interdépartemental sur le secteur informel urbain, lancé en 1995, s'efforce de traduire cette conception dans la pratique et de favoriser une approche (plus équilibrée et intégrée des programmes techniques de l'OIT (Aryee, 1996). Dans son rapport à la Conférence internationale du Travail de 1999, le Directeur général rappelle que l'objectif premier de l'OIT est d'assurer un travail décent et une protection sociale à tous les travailleurs (BIT, 1999a).

- 21.** Dans ses travaux sur le secteur informel, le BIT a axé ses efforts sur les principaux éléments suivants: *a)* stratégies collectives locales et réformes politiques et institutionnelles propres à éliminer ou à atténuer les obstacles limitant l'accès au crédit, à l'éducation, à la formation, aux nouvelles technologies, à l'équipement et aux marchés; *b)* promotion et renforcement des organisations et réseaux d'entrepreneurs et de travailleurs du secteur informel, des alliances avec les organisations d'employeurs et de travailleurs du secteur formel et des liens avec les services d'appui; *c)* mise au point de mesures pratiques peu coûteuses visant à améliorer les conditions de santé et de sécurité; *d)* expansion de l'assurance sociale au moyen de réformes des systèmes officiels de sécurité sociale et du renforcement des régimes locaux non conventionnels d'assurance sociale. L'expérience du BIT et les résultats des stratégies appliquées, notamment dans les années quatre-vingt-dix, ont été examinés par l'Unité d'évaluation, ce qui a permis de tirer de précieux enseignements et de dégager des orientations pour les travaux futurs (BIT, 1999h). Beaucoup des travaux antérieurs demeurent pertinents. Le programme et budget pour 2000-01 comprend de nombreuses stratégies et activités qui ont été formulées et mises à l'essai dans les années quatre-vingt-dix, voire à la fin des années quatre-vingt. Cependant, les questions examinées ci-dessus demandent un examen, un approfondissement et un affinement de certaines des stratégies de l'OIT. L'orientation et l'appui du Conseil d'administration seront essentiels à cet égard.

V. Approche intégrée et action future

1. A chacun un travail décent

- 22.** L'OIT œuvre partout en faveur d'un travail décent pour tous. «L'OIT ne doit pas s'occuper uniquement du marché du travail officiel mais aussi des salariés non protégés, des travailleurs indépendants, des travailleurs à domicile.» (BIT, 1999a, p. 4). Compte tenu de l'ampleur, de l'hétérogénéité et des multiples facettes du secteur informel, l'un des défis majeurs que l'OIT et ses mandants doivent relever est de circonscrire la partie du secteur informel dont ils entendent s'occuper: la partie dynamique ou les activités de subsistance? Les chefs de micro-entreprises ou les travailleurs dépendants? Les plus pauvres? Dans son rapport *Un travail décent*, le Directeur général propose que le BIT étende son action au-

delà du marché du travail officiel, sans se limiter aux travailleurs occupés dans des unités de production informelle (définition statistique actuelle de l'emploi informel).

23. Protéger les emplois tout en permettant à chacun d'accéder, au-delà du marché du travail officiel, à un travail décent suppose, ainsi que l'expérience l'a montré une approche intégrée multidimensionnelle qui tienne compte des facteurs et problèmes existant aux niveaux mondial, macro, meso et microéconomique, et qui combine instruments de politique et mesures légales. Il est très important que cette approche établisse une distinction entre les multiples segments et facettes du marché du travail informel. Le programme et budget de l'OIT pour 2000-01 définit des activités intéressantes les travaux futurs de l'OIT sur le secteur informel. Par ailleurs, les programmes techniques tiendront compte des questions d'égalité entre hommes et femmes dans chaque domaine et veilleront à ce que le travail de l'OIT intègre sur tous les points cette dimension et ne fasse pas de discrimination entre hommes et femmes.

2. Promotion de l'emploi

24. Renforcer la capacité des unités du secteur informel de créer des emplois durables continuera d'être au centre du programme de développement de la petite entreprise. Précédemment, le programme était axé sur le renforcement des capacités des chefs d'entreprise, de la productivité et des liens des petites et micro-entreprises avec le marché. L'amélioration des technologies, des qualifications et du milieu de travail visait à accroître la productivité tout en établissant de meilleures conditions de travail. L'assistance était principalement ciblée sur les entreprises et producteurs indépendants qui avaient un potentiel de croissance et des perspectives de marché. A partir de l'an 2000, le programme de développement de la petite entreprise cherchera plus systématiquement à améliorer la qualité de l'emploi dans les petites entreprises, y compris les unités du secteur informel, en lançant des activités de promotion et en collaborant avec les services des normes, des principes et droits fondamentaux au travail et de la protection sociale. La qualité de l'emploi est de fait le domaine dans lequel le BIT a une contribution spécifique à apporter. Le programme compte aussi expressément parmi ses groupes cibles les personnes travaillant à leur propre compte et les travailleurs à domicile, qui ont généralement beaucoup moins de ressources et subissent des contraintes bien plus lourdes que les propriétaires ou exploitants de micro, petites ou moyennes entreprises.
25. L'extension du champ d'action du programme de développement de la petite entreprise exigera un éventail diversifié de services et une approche équilibrée. Certains considèrent que c'est dans le cadre des programmes de lutte contre la pauvreté et des politiques sociales qu'il y a lieu de traiter des activités de subsistance et que c'est avec une stratégie de modernisation qu'on aidera le mieux les micro et petites entreprises ainsi que les activités dotées d'un riche potentiel de croissance (Tomei, 1999). Les travailleurs à domicile, en tant que travailleurs dépendants, ne peuvent être secourus à travers des systèmes conventionnels de développement de l'entreprise. Les personnes qui travaillent à leur compte et les travailleurs à domicile sous contrat pourraient avoir besoin, en plus des services d'appui aux entreprises, d'une formation parajuridique, d'actions en justice et de mécanismes de négociation pour protéger leurs droits et améliorer leurs conditions de travail¹¹. La qualité de l'emploi, concept complexe qu'il faut encore traduire en termes

¹¹ Dans le cadre de son programme sur les travailleurs à domicile dans l'économie mondiale, le BIT, depuis le début des années quatre-vingt, a entrepris beaucoup de recherches et d'activités pratiques qui témoignent d'une approche multiple visant à améliorer les possibilités d'emploi, les revenus et la protection sociale de cette catégorie de travailleurs. L'expérience et les enseignements tirés de ces travaux font l'objet d'une documentation importante.

opérationnels, comporte bien des dimensions: rémunération, intensité et durée du travail, créativité, perspectives de carrière, stabilité de l'emploi, protection sociale, santé au travail et risques de lésion, représentation des travailleurs, accès à l'éducation et à la formation (Marshall, 1999). A chaque type ou groupe de travailleurs du secteur informel correspond, dans chaque pays, un profil différent selon la dimension examinée¹². Des différences seront observées d'un pays à l'autre.

- 26.** Le programme de mise en valeur des ressources humaines s'attachera à améliorer les mécanismes d'offre de qualification et d'accès aux possibilités de formation, l'objectif primordial étant de permettre aux producteurs et aux travailleurs du secteur informel d'échapper au piège des bas revenus. Leur vulnérabilité tient en effet en grande partie à leur incapacité d'entrer sur le marché du travail et à leur difficulté à changer d'activité ou de profession en raison de leur manque de qualification. Dans un monde dominé par la concurrence et la technologie, compétences techniques de pointe, polyvalence et adaptabilité acquièrent une valeur inestimable (BIT, 1998). Des études mettent en lumière les disparités déjà fortes et susceptibles de s'aggraver entre pays et entre groupes sociaux d'un même pays quant à la capacité de s'adapter et de soutenir la concurrence (Lall, 1999). Dans beaucoup de pays en développement, les systèmes officiels de formation professionnelle sont incapables de répondre rapidement à l'évolution des besoins du secteur formel, sans même parler des besoins des pauvres, des travailleurs indépendants et des chefs de micro-entreprises (Fluitman, 1989; Bennel, 1999). Les travailleurs dont les modalités d'emploi, atypiques et informelles, ne relèvent pas du marché du travail officiel n'ont pas accès aux systèmes de formation basés sur l'entreprise. Certaines activités de formation destinées aux pauvres s'appuient sur des méthodes plus souples, ciblées par zone, mais la plupart du temps ces interventions ne dépassent pas le stade pilote et demeurent limitées, fragmentées, à l'écart des systèmes de formation officiels. S'il ne se crée pas de nouveaux systèmes et stratégies de développement des qualifications au-delà du marché du travail formel, les travailleurs du secteur informel continueront d'être marginalisés et vulnérables aux fluctuations du marché du travail. Les pays où le secteur informel occupe une place énorme auront bien du mal à soutenir la concurrence mondiale.
- 27.** L'enjeu en matière de valorisation des ressources humaines sera d'offrir des modalités d'acquisition et d'offre de qualification adaptées aux différents types de travailleurs du secteur informel (télétravailleurs, travailleurs sous contrat, travailleurs à domicile, etc.), aux hommes et aux femmes; de concevoir des moyens durables de financement de la formation, notamment pour les pauvres; d'assurer une formation professionnelle de haute qualité; de définir le rôle des prestataires de formation, privés et publics, officiels, non officiels et informels (collèges alternatifs) et de concevoir des modalités de coopération entre eux. L'expérience du BIT en matière de stratégies locales de formation axées sur la communauté et de renforcement des systèmes d'apprentissage traditionnel offre des enseignements précieux. Vu le mandat qui est le sien dans le système des Nations Unies en ce qui concerne la formation professionnelle, le BIT devrait prendre l'initiative d'amorcer un dialogue plus équilibré et bien informé sur la mise en valeur des ressources humaines en faveur des pauvres et du secteur informel.
- 28.** Il est indispensable d'agir aux niveaux macroéconomique et sectoriel compte tenu en particulier des forces économiques mondiales et nationales qui sont à l'origine de l'explosion du secteur informel. Les interventions à l'échelle microéconomique ne débouchent pas sur les progrès durables à long terme si elles ne s'assortissent pas de

¹² Ainsi, le travail à domicile n'est pas forcément synonyme de conditions de travail plus défavorables qu'à l'usine ni de revenus inférieurs; dans certains pays, il donne droit à la sécurité sociale et certains préfèrent cette forme de travail en raison de la flexibilité et de la commodité qu'elle offre.

changements correspondants du cadre macroéconomique. La dynamique du secteur informel est étroitement liée à celle du reste de l'économie, nationale et mondiale. L'enjeu principal du programme de promotion d'une stratégie de l'emploi est d'aider les Etats Membres à concevoir des cadres pour l'action et des stratégies d'emploi à l'échelle nationale qui soient cohérents et aptes à promouvoir le travail décent au-delà du marché du travail officiel dans le contexte de la mondialisation, de la flexibilisation et de la précarisation du travail. Comment lutter contre la précarisation de l'emploi et remédier aux effets négatifs de la mondialisation et de la libéralisation? Comment garantir l'application des normes fondamentales et d'une protection sociale minimale dans le contexte d'une économie flexible et concurrentielle?

3. Droits fondamentaux des travailleurs et normes du travail

29. La Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ne fait pas de distinction entre économie formelle et économie informelle. La campagne de promotion de la Déclaration vise à fournir aux gouvernements des orientations sur la façon d'étendre ses dispositions à tous les travailleurs. Il est en effet reconnu que le plein respect des principes et droits fondamentaux ne peut advenir que progressivement et que probablement les Etats Membres auront souvent besoin d'une assistance dans ce domaine.

4. Protection sociale

30. La protection sociale a à voir avec les droits fondamentaux et l'équité, mais aussi avec la productivité et le revenu. Les risques pour la sécurité, la santé et l'environnement sont particulièrement évidents dans le secteur informel. Les mauvaises conditions de travail vont de pair avec de mauvaises pratiques de travail et de mauvaises conditions de vie, dans un monde où domicile et lieu de travail ne font souvent qu'un. Entrepreneurs et travailleurs n'ont ni les connaissances ni les moyens techniques, ni les ressources nécessaires pour appliquer les mesures de protection de la santé et de la sécurité. Ces dernières années, une approche novatrice a été mise au point en la matière à l'intention des microentreprises et des personnes qui travaillent à leur propre compte. Elle se caractérise par trois éléments nouveaux: stratégie de zone ciblée sur un groupe d'unités dans une même localité, par opposition à des entreprises ou fabriques isolées; formation d'agents de santé publics et participation des autorités municipales à la prévention des risques professionnels; promotion de mesures à bas coût et participation de groupes cibles à la définition de ces mesures (Forastieri, 1999).

31. Appliquer aux travailleurs du secteur informel des systèmes publics ou privés de sécurité sociale conçus pour les travailleurs du secteur formel pose des problèmes évidents. Les relations d'emploi et les ressources économiques des travailleurs du secteur informel ont une incidence directe et différenciée sur leurs besoins de sécurité sociale et sur la façon dont ils peuvent eux-mêmes s'organiser pour y répondre (van Ginneken, 1996; 1999). Beaucoup n'ont pas les moyens ni la volonté de payer des primes élevées ni de contribuer à des fonds de pension. La santé et l'éducation sont prioritaires pour la plupart des ménages et les femmes sont très attachées aux prestations de maternité et de santé infantile. Depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, le programme de sécurité sociale a identifié deux grandes stratégies d'extension de la protection au secteur informel: élargir la couverture des régimes officiels, quand cela est possible, en levant les obstacles juridiques et en procédant aux réformes nécessaires; établissement ou renforcement de régimes novateurs, autofinancés, basés sur le groupe. Le BIT a mené dans un certain nombre de pays des expériences pilotes sur des systèmes d'assurance sociale fondés sur la solidarité qui ont suscité un vif intérêt auprès des travailleurs du secteur informel. Le programme

STEP du BIT étudie des moyens d'appuyer des services novateurs de protection sociale à l'intention des pauvres.

5. Organisation, représentation et dialogue social

32. Le BIT a toujours cherché à promouvoir l'organisation des travailleurs du secteur informel et leur représentation dans les négociations et les débats qui les concernent. Ceux-ci d'ailleurs ont pris aux niveaux national et international d'importantes initiatives qui sont bien connues. Dernièrement, les syndicats ont pris des mesures pour essayer de mieux répondre aux besoins du secteur informel. L'une des conclusions du Colloque international sur les syndicats et le secteur informel organisé par le BIT est que les syndicats doivent faire plus pour le secteur informel, et notamment axer leurs efforts d'organisation et leurs services sur les personnes qui travaillent à leur compte et les travailleurs dépendants (BIT, 1999e). A ce colloque, les syndicats ont présenté au BIT un ensemble de recommandations concernant l'assistance technique et les politiques pour le secteur informel. Les organisations d'employeurs ont fourni une assistance aux propriétaires ou exploitants de micro et petites entreprises. Il est important d'associer davantage les partenaires sociaux au renforcement des capacités du secteur informel et aux initiatives le concernant.

33. Le BIT devra s'attaquer à plusieurs questions sensibles et complexes d'ordre politique et juridique, dans les domaines de la promotion de l'emploi, des droits fondamentaux des travailleurs et de la protection sociale, aux niveaux national et international, s'il entend trouver des réponses concrètes au dilemme du secteur informel. Seuls le dialogue et le consensus entre les partenaires tripartites et les autres parties intéressées, notamment les interlocuteurs et représentants des travailleurs du secteur informel et les autorités locales dont l'action a une incidence directe sur ce secteur, permettront d'avancer sur ces questions. Il est fondamental aussi que les intérêts des femmes soient représentés car leur part dans l'emploi informel est considérable et elles sont souvent très peu organisées. L'expérience du BIT montre à quel point il est important de promouvoir un dialogue social aussi large que possible.

6. Intégration et harmonisation de l'action de l'OIT

34. Divers éléments de la nouvelle structure du Bureau fournissent une base pour promouvoir la cohérence et l'harmonie des différents efforts qu'il déploie pour le secteur informel: le processus de planification stratégique autour d'objectifs stratégiques; le regroupement des programmes en quatre secteurs; la prise en compte, dans tous les programmes techniques, des questions d'égalité entre hommes et femmes et de développement; la nouvelle structure de gestion. Pour favoriser l'intégration et la cohérence de l'action, deux mesures pourraient être envisagées: création d'un groupe de travail sur le secteur informel associant des représentants des différents programmes concernés et qui servirait de tribune pour les questions nouvelles, initiatives stratégiques et activités spécifiques se prêtant à une collaboration entre départements; ouverture d'un site web consacré au travail de l'OIT sur le secteur informel. Pour 2002, il est envisagé d'organiser une conférence mondiale sur le secteur informel ou d'inscrire à l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail une question à ce sujet. Ce serait l'occasion, dans un cas comme dans l'autre, d'approfondir les questions et stratégies relatives à la promotion du travail décent au-delà du marché du travail officiel et de consolider l'action menée aux niveaux national et international.

35. Pour réussir, une approche intégrée dans ce domaine suppose que tous les partenaires sociaux, parties prenantes et acteurs institutionnels s'engagent politiquement et joignent leurs efforts pour examiner les problèmes qui se posent, concevoir des stratégies adaptées et mener une action cohérente et équilibrée au niveau national.
36. Pour progresser sur la voie qu'il se propose, le BIT aura besoin d'une base de connaissances étoffée sur les multiples facettes du secteur informel dans des contextes nationaux et régionaux spécifiques. Il lui faudra peut-être examiner les concepts de secteur informel et d'économie informelle et revoir la définition statistique actuelle, qui limite l'emploi informel aux unités de production informelles. Il aura besoin d'informations supplémentaires sur les travailleurs qui ne relèvent pas du marché du travail officiel. Par ailleurs, des méthodes permettant d'identifier les progrès réalisés dans la promotion du travail décent dans le secteur informel doivent être établies.

VI. Conclusions

37. Des choix et problèmes difficiles sont à prévoir. Les orientations du Conseil d'administration seront précieuses pour examiner ces questions, analyser les connaissances et l'expérience accumulées à ce jour et qui ne cesseront de s'enrichir dans les années à venir, et pour en tirer des enseignements pratiques. Le Conseil d'administration jouera aussi un rôle décisif en facilitant le dialogue social et le consensus entre partenaires sociaux et autres parties prenantes aux niveaux national et international.

Genève, le 21 février 2000.

Annexe

Références

- Aryee, G., 1996: *Project implementation report. Summary of activities, lessons and recommendations*. Projet interdépartemental sur le secteur informel urbain (Genève, BIT).
- Benería, L., et Roldán, M., 1987: *The crossroads of class and gender. Industrial homework, subcontracting and household dynamics in Mexico City* (Chicago, University of Chicago Press).
- Bennel, P., 1999: *Learning to change: Skills development among the economically vulnerable and socially excluded in developing countries*. Employment and Training Papers (Genève, BIT).
- Benton, L. A., 1989: «Industrial subcontracting and the informal sector: The politics of restructuring in the Madrid Electronic industry», dans l'ouvrage publié sous la direction de Portes et coll.: *The informal economy. Studies in advanced and less developed countries* (Baltimore, The Johns Hopkins University Press) 1989, pp. 228-244.
- BIT 1999a: *Un travail décent*, rapport du Directeur général à la Conférence internationale du Travail, 87^e session, Genève, 1999.
- 1999b: *Propositions de programme et budget pour 2000-01*, vol. 2.
 - 1999c: *Propositions de programme et budget pour 2000-01*, vol. 3.
 - 1999d: *Les syndicats et le secteur informel: Pour une stratégie globale*. Document d'information. Colloque international sur l'organisation des travailleurs du secteur non structuré, Genève, 18-22 octobre 1999 (Genève, BIT). Voir aussi document GB.277/STM/5.
 - 1999e: *Colloque international sur l'organisation des travailleurs du secteur non structuré*, Genève, 18-22 octobre 1999. Conclusions et recommandations.
 - 1999f: *Informa. América Latina y el Caribe. Panorama Laboral '99*.
 - 1999g: *Key Labour Market Indicators 1999* (Genève, BIT).
 - 1999h: *Activités de l'OIT concernant le secteur informel urbain: évaluation thématique*. Rapport préparé par l'Unité d'évaluation du BIT (PROG/EVAL). Voir document GB.277/ESP/1/1.
 - 1998: *Rapport sur l'emploi dans le monde 1998-99. Employabilité et mondialisation – Le rôle crucial de la formation* (Genève, BIT).
 - 1997: *Informa. América Latina y el Caribe. Panorama Laboral '97*.
 - *Le travail dans le monde 1997-98* (Genève, BIT).
 - 1995: «The framework of ILO action against poverty», dans l'ouvrage publié sous la direction de G. Rodgers: *New approaches to poverty analysis and policy – I. The poverty agenda and the ILO – Issues for research and action* (Genève, BIT).
 - 1995a: «Gender, poverty and employment: Turning capabilities into entitlements» (Genève, BIT).
 - 1991: *Le dilemme du secteur non structuré*, rapport du Directeur général (partie I) à la Conférence internationale du Travail, 78^e session, Genève 1991.

- Capecchi, V., 1989: «The informal economy and the development of flexible specialization in Emilia-Romagna», dans l'ouvrage publié sous la direction de Portes et coll.: *op. cit.*, pp. 189-215.
- Castells, M., et Portes, A., 1989: «World underneath: The origins, dynamics, and effects of the informal economy», dans l'ouvrage publié sous la direction de Portes et coll.: *op. cit.*, pp. 11-37.
- Charmes, J., 1999: «The quality of women's employment. A review of statistical and empirical evidence towards an improvement of their situation at work». Notes préparées pour le BIT (POLDEV) pour le programme d'action: Améliorer la qualité des emplois des femmes. Document non publié.
- Du Jeu, 1998: *Contribution of informal sector to employment and value added in selected countries*. Document préparé pour le groupe de Delhi, deuxième réunion du groupe d'experts sur les statistiques du secteur informel, Ankara, 28-30 avril 1998 (Genève, BIT).
- Fluitman, F., (responsable de publication), 1989: *Training for work in the informal sector* (Genève, BIT).
- Forastieri, V., 1999: «Improvement of working conditions and environment in the informal sector through safety and health measures». Document du BIT non publié.
- Joshi, G., 1997: *Urban informal sector in Metro Manila. A problem or solution?* (Genève, BIT).
- Lall, S., 1999: *Competing with labour: Skills and competitiveness in developing countries*. Issues in Development Discussion Paper No. 31 (Genève, BIT).
- Lund, F., et Srinivas, S., 1999: *Learning from experience: A gendered approach to social protection for workers in the informal economy. Draft background paper*. Atelier sur la protection sociale des femmes dans le secteur informel, Genève, 6-8 décembre 1999 (Genève, BIT).
- Maldonado, C., 1995: «Entre l'illusion de la normalisation et le laisser-faire. Vers la légalisation du secteur informel?», *Revue internationale du Travail*, vol. 134, n° 6 (Genève, BIT).
- Marshall, A., 1999: «Quality dimensions of women's employment». Notes préparées pour le BIT (POLDEV), pour le programme d'action Améliorer la qualité des emplois des femmes. Document non publié.
- Portes, A., Castells, M., et Benton, L., (responsables de publication), 1989a: *The informal economy. Studies in advanced and less developed countries* (Baltimore, The Johns Hopkins University Press).
- Portes, A., Castells, M., et Benton, L., 1989b: «Conclusion: The policy implications of informality», dans l'ouvrage publié sous la direction de Portes et coll.: *op. cit.*, pp. 298-311.
- Quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail, *Résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel* (Genève, BIT, 1993).
- Sassen, S., 1997: *Informalization in advanced market economies*. Issues in Development Discussion Paper No. 20 (Genève, BIT).
- Sassen-Koob, S., 1989: «New York City's informal economy», dans l'ouvrage publié sous la direction de Portes et coll.: *The informal economy. Studies in advanced and less developed countries* (Baltimore, The Johns Hopkins University Press) 1989, pp. 60-77.
- Standing, G., 1999a: «Global feminization through flexible labour: A theme revisited», *World Development*, vol. 27, n° 3, pp. 583-602 (Royaume-Uni, Elsevier Science).

- Standing, G., 1999b: *Global labour flexibility. Seeking distributive justice* (Royaume-Uni, Macmillan Press).
- Stepick, A., 1989: «Miami's two informal sectors», dans l'ouvrage publié sous la direction de Portes et coll.: *The informal economy. Studies in advanced and less developed countries* (Baltimore, The Johns Hopkins University Press) 1989, pp. 111-131.
- Swoboda, F., et Grimsley, K.D., 2000: «OSHA covers at-home workers. Companies liable for safety of telecommuters», site web du *Washington Post*, 4 janv. 2000.
- Tokman, V. E., et Klein, E. (responsables de publication) 1996: *Regulation and the informal economy. Microenterprises in Chile, Ecuador, and Jamaica* (Boulder, Lynne Rienner Publishers).
- Tomei, M., 1999: «Freedom of association, collective bargaining and informalization of employment: Some issues». Document préparé pour le programme focal sur la promotion de la Déclaration de l'OIT. Document non publié.
- van Ginneken, W., 1996: *Social security for the informal sector: Issues, options and tasks ahead*. Document de travail IDP INF/WP-2, projet interdépartemental sur le secteur informel urbain (Genève, BIT).
- 1999: «Sécurité sociale pour le secteur informel: Un nouveau défi pour les pays en développement», *Revue internationale de la sécurité sociale*, 1/99.